



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal a débuté à 19h00 sous la présidence de M. Pierre MOLES.

Présents : P. MOLES, L. ESCARPE, N. BLADOU, L. LACATON, A. CHAMBON, I. DELPON, JP. LABAU, M. LECRU, L. LEROY, E. NAULT, S. RODRIGUES

Excusés : A. DUMAZEL donne pouvoir à L. LEROY
V. FRANCOIS donne pouvoir à N. BLADOU
S. MOUSSIE donne pouvoir à L. LACATON
M. MAYONOVE

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 11

Votants : 14

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 novembre 2025,
- Décisions modificatives : Service des eaux et Commune,
- Admissions en non-valeur et effacements de dettes : Service de l'eau et Commune,
- Subvention exceptionnelle au club de tennis TCeBB pour le tournoi international des « Petits AS de Tarbes ».
- Liaison douce : plan de financement réactualisé.
- Augmentation des tarifs de restauration par le Département - révision des tarifs périscolaires.
- Convention utilisation de la maison du club de rugby,
- Questions diverses.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2025

DE_20251218_01	DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	<u>Scrutin</u> : Unanimité
-----------------------	--	---------------------------------------

Le Conseil Municipal désigne Madame Annie CHAMBON comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter un objet à l'ordre du jour : Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes. Le Conseil Municipal accepte.

DE_20251218_02	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 novembre 2025	<u>Scrutin</u> : Unanimité
-----------------------	--	---------------------------------------

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter au procès-verbal du Conseil Municipal du 28 novembre 2025.
Sans observation, le PV est soumis à son approbation.

DE_20251218_03	COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N°9	<u>Scrutin</u> : Unanimité
-----------------------	--	---------------------------------------

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2025

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
21 / 21312 / 285	Bâtiments scolaires	1 500.00
Total		1 500.00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21 / 21318 / 284	Autres bâtiments publics	1 500.00
Total		1 500.00

	ADMISSIONS DEN NON VALEUR ET EFFACEMENTS DE DETTES : SERVICE DES EAUX ET COMMUNE	<u>Scrutin</u> : Ajournée
--	---	--------------------------------------

Les documents de la trésorerie ne nous étant pas parvenus, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'ajourner la décision.

19h30 : Arrivée de Mme MAYONOVE

DE_20251218_04	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DE TENNIS TCeBB	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	--	---------------------------------------

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de participation au voyage prévu en 2026 pour les 8 -18 ans au tournoi international 13/14 ans des « Petits As de Tarbes » du Tennis Club entente Bretenoux Biars.

Le Conseil Municipal, décide de verser, pour l'année 2025, la subvention **exceptionnelle** de 500€ au Tennis Club entente Bretenoux Biars.

	LIAISON DOUCE : PLAN DE FINANCEMENT REACTUALISE	<u>Scrutin :</u> Ajournée
--	--	--------------------------------------

Suite à un échange avec le Département et l'entrée de notre projet dans le dispositif VELOT, nous avons la possibilité d'intégrer la signalisation verticale et horizontale spécifique à la demande de subvention. Nous devons donc faire chiffrer ces nouvelles dépenses. M. le Maire demande donc au Conseil Municipal d'ajourner la décision.

DE_20251218_05	TARIFS CANTINE GARDERIE A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2026	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	---	---------------------------------------

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Département du 03 décembre 2025 ayant pour objet « Tarifs de restauration ».

Considérant l'augmentation de 0.05€ du prix du repas emporté, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de statuer sur le prix des repas refacturés aux familles.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas répercuter cette augmentation auprès des familles et décide de laisser les tarifs inchangés.

	CONVENTION D'UTILISATION DE LA MAISON DU CLUB DE RUGBY	<u>Scrutin :</u> Ajourné
--	---	-------------------------------------

La commune reste dans l'attente des justificatifs de paiements réalisés par le club de rugby afin de finaliser la convention. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajourner la décision.

DE_20251218_06	MOTION DE SOUTIEN POUR LA LIBERTE LOCALE ET LES MOYENS D'AGIR DES COMMUNES	Scrutin : Unanimité
-----------------------	---	--------------------------------

Le Conseil Municipal décide d'adopter la motion de soutien suivante :

La liberté locale est la condition d'une démocratie vivante et d'une action publique efficace. Or la liberté locale, et les moyens dont disposent les collectivités pour mettre en œuvre leurs politiques à destination des habitants, sont mis à mal par un Etat toujours plus centralisateur, qui ne se réforme pas. **Ce centralisme, qui éloigne la décision et l'action publiques des citoyens, est pourtant l'une des causes des problèmes du pays, y compris des finances publiques.**

À l'occasion du 107^e Congrès des maires, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l'effectivité, ainsi que de propositions concrètes. **La commune de Bretenoux partage ces propositions pour redonner immédiatement du pouvoir d'agir aux communes et intercommunalités, par :**

- **La libre administration des collectivités.** Elle implique de renoncer à toute tutelle de l'Etat ou d'une autre collectivité ;
- **L'autonomie financière et fiscale,** donc la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres qui doivent être prépondérantes dans les ressources des collectivités ;
- **La subsidiarité,** qui confie par principe à l'échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision. Pour les communes, la subsidiarité implique la protection de la clause de compétence générale. Le respect de la subsidiarité exclut également toute « différenciation » des compétences entre collectivités d'une même catégorie.

La commune de Bretenoux s'oppose à toute mesure qui contreviendrait à ces principes fondamentaux.

Par ailleurs, pour retrouver du pouvoir d'agir immédiatement, **la commune soutient les propositions de l'AMF sur :**

- **Le pouvoir réglementaire local,** pour adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes nationales ;
- **Un moratoire sur toute nouvelle contrainte** qui réduirait les moyens d'action des communes ;
- **Une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses,** notamment en termes d'urbanisme et de commande publique, afin de débloquer les projets. Faire un projet devrait être plus simple, plus rapide et moins onéreux en 2025 qu'il y a 20 ans, et pourtant, c'est l'inverse qui se produit.

Enfin, **le pouvoir d'agir implique des moyens. L'Etat doit tenir sa parole.** Dans le projet de budget présenté pour 2026, cela impose :

- La suppression du DILICO, qui ne devait être instauré que pour un an mais qui serait finalement reconduit et aggravé ;
- La suppression de la réduction de la compensation des impôts économiques supprimés, qui avait pourtant été annoncée comme garantie "à l'euro près" ;
- La suppression des modifications du FCTVA, qui doit demeurer un remboursement ;
- La suppression des coupes budgétaires envisagées dans la mission Outre-mer ;
- La suppression du gel de la DGF et des baisses de crédits dédiés aux collectivités ;
- La suppression de l'augmentation des cotisations CNRACL, qui n'est pas le seul moyen de rétablir son équilibre financier

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2025

Les communes et intercommunalités ont démontré leur solidité au cours de ce mandat face à toutes les crises. Notre Nation a besoin d'un Etat fort sur ses missions essentielles et de communes libres. **A l'heure où le pays traverse une nouvelle crise, politique et budgétaire, il est urgent de régénérer l'action publique et la démocratie par la liberté locale et la confiance.**

	Questions diverses	
--	---------------------------	--

M. le Maire fait part de la belle réussite du marché de Noël et félicite ceux qui ont œuvré pour son succès.

M. le Maire indique que Mme la Sous-Préfète viendra à Bretenoux le 06 janvier 2026 à 10h00.

L. LACATON signale que M. FONTAINE a pris du retard et que l'aménagement du rond-point de Castelnau ne sera pas finalisé fin décembre.

Fin de séance : 20h10

Signature du secrétaire de séance	Signature du Maire
-----------------------------------	--------------------

